

— LA —

SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Église. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Aux prières. — IV Correspondance romaine. — V Courtes réponses à diverses consultations. — VI Informations religieuses. — VII Extrait d'un calendrier perpétuel d'indulgences plénières. — VIII Décret de la Sacrée Congrégation des religieux. — IX La mort de Lord Ripon. — X Cérémonie de profession à la cathédrale.

AU PRONE

Le dimanche 29 août

On annonce :

Le premier vendredi du mois ;

L'ouverture des classes ;

Dans les dioc. de Montréal, de Valleyfield et de Joliette, solennité anticipée de la Nativité.

Note. — Dans ces dioc., la neuvaine de la Nativité pourra commencer le 30 août pour finir le 7 septembre, veille de la fête, si on ne l'a pas commencée le 27 août pour finir le 4 septembre, veille de la solennité (1).

OFFICES DE L'ÉGLISE

Le dimanche, 29 août

Fête du S. Cœur de Marie, *double majeur* ; mém. du 13e dim. et de Ste Sabine ; préf. de la Ste Vierge ; Ev. du dim. à la fin. — Aux II vêpres, mém. de Ste Rose, du dim. et des Ss. Félix et Adanet, Mm.

TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 4 septembre

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Du 30 août, sainte Rose de Lima ; de ce dimanche, l'Ange Gardien (Angers) ; du 8 septembre, Nativité de Marie (Hochelega et Laprairie).

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Du 30 août, sainte Rose de Lima.

(1) En faisant cette neuvaine, même privément, chaque fidèle peut gagner : 1o 300 jours d'indulgences à chaque exercice ; 2o une indulgence plénière en se confessant, en communiant et en priant (n'importe où), aux intentions du pape, l'un des jours de la neuvaine ou des huit jours qui la suivent.